

ECOLE PRATIQUE DE MAGNÉTISME ET DE MASSAGE

FONDÉE EN 1893

(Enseignement supérieur libre reconnu par décision du 26 Mars 1895)

Dirigée par le Professeur H. DURVILLE

Sous le Patronage de la Société Magnétique de France.

Directeurs-adjoints : MM. les Docteurs ENCAUSSE (PAPUS) et MOUTIN.

Administrateurs : MM. BEAUDELOT, DÉMAREST et DURVILLE.

23, Rue Saint-Merri, 23

L'École a pour but de former des praticiens expérimentés et de mettre le Magnétisme thérapeutique et le Massage à la portée des gens du monde.

L'enseignement est divisé en deux parties comprenant :

1° Enseignement théorique et pratique, se divisant en cours d'Anatomie descriptive de Physiologie, d'Histoire et Philosophie du Magnétisme, de Physique magnétique, de Procédés et Théories du Magnétisme, d'Expérimentation, de Pathologie et Thérapeutique magnétiques, de Massage, de Psychologie, etc., etc., par des médecins et des professeurs spéciaux.

2° Enseignement clinique.

La première partie de l'enseignement a lieu les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine, à 8 h. 1/2 du soir, du 1^{er} octobre au 30 juin ; la seconde, toute l'année, le jeudi et le dimanche, à 9 heures du matin, à la Clinique de l'École.

Après un examen passé devant une commission spéciale, les élèves qui ont les aptitudes suffisantes reçoivent un diplôme de *Magnétiseur praticien*. Un enseignement supérieur est destiné à former des professeurs.

Le magnétisme humain est une force inhérente à l'organisme et toute personne dont la santé est équilibrée peut guérir ou soulager son semblable. Dans la plupart des cas, sans connaissances médicales, l'homme peut être le médecin de sa femme ; celle-ci, le médecin de son mari et de ses enfants. L'aimant, le magnétisme terrestre et presque tous les corps ou agents de la nature peuvent servir d'auxiliaires.

Dans les maladies graves où la vie est en danger, quelques magnétisations faites dans les règles de l'art suffisent presque toujours pour faire cesser les symptômes alarmants. Un parent, un ami, un domestique animé du désir de faire le bien, peut souvent acquérir en quelques jours les connaissances suffisantes pour guérir la maladie la plus rebelle, si les organes essentiels à la vie ne sont pas trop profondément altérés.

L'Enseignement de l'École est destiné à obtenir ce résultat, autant qu'à former des magnétiseurs et des masseurs professionnels.

En dehors de l'enseignement donné à l'École, le directeur se met à la disposition de ceux qui ne peuvent pas se déplacer, soit à Paris, en Province et même à l'Étranger, pour organiser le traitement au lit du malade et mettre un parent, un ami, en état de continuer le traitement.

Le directeur reçoit le jeudi et le dimanche, de 10 heures à midi ; les autres jours, de 1 heure à 4 heures.

Mon cher Durville,

Au lendemain du jour où vos efforts incessants en faveur de l'expansion du magnétisme étaient couronnés de succès par la reconnaissance officielle, comme établissement d'instruction supérieure libre de l'École Pratique de Magnétisme et de Massage, vous avez bien voulu vous souvenir que j'étais un des premiers fondateurs de la Société Magnétique de France et aussi de l'École Pratique de Magnétisme et de Massage. Vous m'avez demandé quelques mots en tête de l'étude que vous publiez aujourd'hui et je vous remercie d'avoir pensé à moi à cette occasion. Lorsqu'on a fait depuis plusieurs années tous ses efforts pour amener le groupement des forces spiritualistes sans distinction d'écoles, il est toujours flatteur de voir tenir compte de l'intention, même à défaut d'autre réussite.

Le magnétisme était souvent confondu avec les pratiques plus ou moins bizarres des somnambules et des voyes; alors qu'il importait de bien montrer au public qu'il y avait là une science véritable, capable d'être enseignée très sérieusement et absolument

indépendante de ces procédés, qui lui ont fait le plus grand tort. Ceux qui connaissaient sérieusement le magnétisme, savaient bien à quoi s'en tenir, mais comment montrer cela aux yeux du public ?

Les corps savants n'excommuniaient-ils pas à tout jamais les médecins assez audacieux pour croire au « fluide » de l'action magnétique que le colonel de Rochas vient de rattacher, par ses beaux travaux, aux états profonds de l'hypnotisme ! Et le public n'a-t-il pas une tendance extrême à suivre toujours les Académies dans leurs conclusions, au moins pendant un certain temps ?

Vous avez compris la véritable voie à suivre pour donner au magnétisme la place à laquelle il a droit. Au lieu de perdre son temps à entreprendre de stériles polémiques et des querelles sans fin avec les écoles adverses, mieux vaut cent fois établir un enseignement sérieux et garanti par de solides examens. — Lorsqu'il s'est agi d'enseigner à l'École de Magnétisme l'Anatomie et la Physiologie, des docteurs ont répondu gracieusement à votre appel et il en sera toujours ainsi lorsqu'il s'agira de prendre part à un progrès quelconque. En attendant la création d'une école libre de médecine, ce qui est un de mes rêves, je vois avec joie vos efforts, enfin, couronnés de succès. — Le magnétisme vous devra beaucoup et vos adversaires, eux-mêmes, reconnaîtront le mérite de votre énergie et de votre foi en l'avenir de la cause

que vous avez toujours si vaillamment défendue.

Je souhaite à l'*École Pratique de Magnétisme et de Massage* l'avenir auquel lui donne droit le désintéressement de ses fondateurs et de ses professeurs. Je suis sûr que ces diplômes acquis par le travail et jamais par l'argent ou par l'intrigue seront recherchés, non seulement à Paris, mais dans la France entière ; j'espère voir l'enseignement de l'École se constituer en province sous votre influence et je suis sûr que votre œuvre aura le succès que méritent si justement vos efforts.

Merci encore et tout à vous.

GÉRARD ENCAUSSE (PAPUS)

Docteur en médecine de la Faculté de Paris, Lauréat des hôpitaux de Paris, Président de la Société Magnétique de France, Directeur-adjoint et Professeur de l'École Pratique de Magnétisme et de Massage, Officier d'Académie, Officier de Medjidié, Chevalier du Christ, etc.



SOCIÉTÉ MAGNÉTIQUE DE FRANCE
ÉCOLE PRATIQUE DE MAGNÉTISME ET DE MASSAGE

L'ENSEIGNEMENT DU MAGNÉTISME

Jusqu'à ces dernières années, la profession de magnétiseur était une profession presque invouable.

Ne reposant sur aucune base scientifique, mal compris dans ses causes, souvent exagéré dans ses effets par des praticiens aussi enthousiastes que maladroits, déconsidéré par de nombreux charlatans qui ne cherchaient qu'à exploiter la crédulité publique, nié par le plus grand nombre des médecins et des savants qui refusaient même de constater la réalité de ses phénomènes, le Magnétisme restait dans le domaine de l'empirisme quand on ne le plaçait pas au rang des fourberies ou des attrape-nigauds. Et il en résultait toujours que le chercheur le plus instruit, comme le praticien le plus habile et le plus désintéressé, laissait toujours de sa réputation, non seulement en se disant magnétiseur mais en étu-

diant le magnétisme dans un but purement scientifique ou humanitaire.

Pour se décider à embrasser ouvertement la profession de magnétiseur, il fallait donc être bien persuadé des services que l'on pouvait rendre à l'humanité, être animé par un courage à toute épreuve uni à un désintéressement sans bornes ; avoir pour cela une véritable vocation, et surtout une confiance illimitée dans l'avenir qui doit, tôt ou tard, apprécier à leur juste valeur les hommes et les choses du passé.

A différentes reprises depuis Mesmer, des magnétiseurs estimés ont fait des cours de magnétisme ; mais ces cours ne consistaient guère qu'en expériences pour amuser la galerie, en conférences et en causeries. Depuis une cinquantaine d'années, il n'y eût guère que le baron du Potet qui ait fait des cours de quelque valeur, dans le but de faire des guérisseurs ; dans tous les cas, il fut le plus grand vulgarisateur, le *Maître* qui fit le plus grand nombre d'élèves ; et on doit le reconnaître, le plus grand nombre de bons élèves.

Les élèves venaient, d'autant plus nombreux que le professeur jouissait d'une estime plus grande, payaient parfois fort cher, pour entendre un cours en 8, 10 ou 12 leçons. Avec plus ou moins d'enthousiasme, le *Maître* parlait d'abord devant les élèves des résultats obtenus dans sa pratique, commentait les propositions de Mesmer,

discutait les rapports rédigés pour ou contre le magnétisme par les commissions des sociétés savantes nommées à cet effet, parlait emphatiquement du fluide magnétique et de la lucidité somnambulique, démontrait de son mieux les procédés qu'il employait, et le cours se terminait ordinairement par des causeries familières entre le maître et les élèves. De cette façon, j'ai fait moi-même quelques élèves dont je suis fier. Mais, les cours n'étaient jamais soumis à aucun contrôle; il n'y avait pas de programme, pas de critique, pas d'examen et nulle consécration officielle, même pas celle d'une simple société d'études ou de vulgarisation. C'était déjà quelque chose; il y avait là une émulation susceptible peut-être de décider parfois une vocation; mais on ne pouvait pas considérer cela comme un enseignement professionnel. Il était impossible de faire de nombreux élèves dignes de la confiance des malades et certainement ceux qui devinrent de bons magnétiseurs, le dûrent plus à leurs bonnes dispositions et à leur talent d'observation qu'à ce qu'ils pouvaient avoir appris de la bouche même du *Maître*.

Le Congrès magnétique international qui eut lieu à Paris en 1889, en réunissant les théoriciens avec les praticiens, a présenté le Magnétisme sous un jour nouveau qui a contribué dans une très large mesure à le faire prendre au sérieux.

Dans le but de former des élèves capables de donner aux médecins et aux malades toutes les garanties désirables, tant au point de vue moral que sous le rapport des connaissances théoriques et pratiques, la fondation d'une Ecole de magnétisme curatif y fut décidée. La bonne harmonie qui n'a jamais eu lieu entre les magnétiseurs que pendant la courte période du Congrès, ne devait pas durer. La dissension se mit de nouveau dans leurs rangs et les plus ignorants devinrent d'autant plus jaloux et plus médisants que certains efforts étaient mieux couronnés de succès. Pour diviser davantage encore la corporation que l'on aurait dû chercher à former, une société nouvelle se fonda, pour continuer, disaient les organisateurs, les traditions du Congrès et mettre ses décisions à exécution. La société, ne pouvant s'organiser sur des bases solides disparut bientôt, et l'on crût que le bénéfice moral des remarquables travaux du Congrès serait à jamais perdu.

Sachant que « l'union fait la force », au commencement de 1893, je cherchai encore à rapprocher les meilleurs praticiens pour leur proposer de réaliser ensemble le vœu du Congrès de 1889 relatif à l'enseignement du Magnétisme. Je tenais essentiellement à ce que la nouvelle école, quoique indépendante par elle-même, fut placée sous le patronage d'une société qui avait déjà donné des preuves nombreuses de sa vitalité et de son dévouement à la cause. C'est pour cette raison

qu'en avril, je demandai en ces termes à la *Société magnétique de France* de vouloir bien prendre en considération le projet résumé dans la note suivante :

« Sur la proposition de M. l'abbé de Meissas, le congrès magnétique international de 1889 a émis « le vœu « qu'une École de magnétisme curatif soit fondée à « Paris pour les élèves des deux sexes. »

« Ce vœu, malgré le besoin qui se fait de plus en plus sentir, n'a pas été réalisé. Je propose à la Société de vouloir bien mettre à l'étude la réalisation d'un projet analogue qui consisterait dans la fondation d'une *École pratique libre de magnétisme*. L'enseignement serait divisé en deux parties distinctes : 1^o partie théorique, 2^o partie pratique.

« L'enseignement théorique comprendrait une série de cours où seraient données les notions de l'anatomie, de la physiologie et de la pathologie ; l'histoire du magnétisme avec l'exposé de toutes les théories émises depuis Paracelse jusqu'à nos jours ; les pratiques du massage. En dehors des cours réguliers, des conférences seraient faites sur la morale dans ses rapports avec l'art de guérir, la psychologie, l'occultisme, le spiritisme et les divers sujets qui se rattachent au magnétisme.

« L'enseignement pratique serait donné dans une clinique où les élèves pourraient s'exercer, sous la direction des professeurs, magnétiseurs ou médecins, chargés du traitement des malades.

« Après avoir suivi les cours théoriques et pratiques pendant un temps déterminé, les élèves subirait un examen, en présence d'un jury spécial, et ceux qui

auraient les aptitudes suffisantes recevraient un diplôme. »

Ma proposition fut prise en considération et une commission de cinq membres fut immédiatement nommée dans le but d'étudier mon projet et de présenter un rapport circonstancié.

A la séance du 27 mai, ce rapport fut lu et adopté. Après avoir exposé des *considérants* qui justifiaient la nécessité de la mise à exécution du projet, indiqué sommairement le programme de l'enseignement, les rapporteurs s'exprimaient ainsi au sujet de l'organisation de l'École.

« Avec le concours des magnétiseurs, ce projet nous paraît facile à réaliser.

« Après avoir étudié différents modes d'organisation, nous avons donné la préférence à une sorte d'association qui serait composée, d'une part, des professeurs chargés de donner l'enseignement théorique et pratique du Magnétisme et des sciences qui s'y rattachent; d'autre part, des élèves suivant les cours et de tous ceux qui s'intéressent au succès matériel et moral de l'œuvre.

« La réunion des professeurs, des élèves diplômés, qui continueraient à faire partie de l'Association et des membres s'intéressant au succès de l'œuvre composerait le *Conseil supérieur de l'École*, qui serait convoqué chaque année en assemblée générale, pour régler les questions relatives à l'enseignement, à la direction et à l'administration.

« Les membres de l'Association auraient voix consultative la première année, ils auraient voix délibérative

à partir de la seconde. Pour cette année, les membres inscrits d'ici au 15 septembre auraient voix délibérative.

« L'Association serait dirigée par un comité de 9 membres nommé pour 3 ans, qui se renouvellerait par tiers chaque année. Les membres sortants seraient rééligibles. Un secrétaire perpétuel chargé de l'administration serait adjoint au comité directeur. Il assisterait à toutes les réunions, mais n'aurait voix délibérative qu'en l'absence de l'un des membres.

« Les professeurs seraient choisis au sein de l'*École* parmi les élèves diplômés qui continueraient à faire partie de l'Association. Les postulants au professorat soutiendraient publiquement une thèse, sur un sujet de leur choix ayant trait à l'agent magnétique et à ses applications au traitement d'une ou de plusieurs maladies, et le titre de Professeur serait ensuite conféré au concours. »

Comme on le voit, l'*École* devait être une sorte d'association mutuelle conclue, d'une part, entre les magnétiseurs indépendants ; et, d'autre part, entre les élèves et ceux qui s'intéressaient au succès de l'œuvre ; et la *Société magnétique de France* ne lui donnait qu'encouragement et protection. L'association ainsi comprise devait réellement constituer l'*École pratique de Magnétisme de Paris*, avec une organisation aussi indépendante que possible.

Au nom de la Société, des convocations furent faites dans ce sens à tous les membres du Congrès magnétique international de 1889 et à tous

les magnétiseurs indépendants. Les principaux membres du Congrès, abandonnant leur projet, ne répondirent pas ; et quelques magnétiseurs indépendants se rendirent seuls à l'invitation, avec les membres de la Société. Le rapport des commissaires fut lu, discuté et adopté dans son ensemble comme base de la future organisation de l'*École*, et d'autres réunions d'études furent immédiatement décidées. Mais, bientôt les plus turbulents voulurent modifier les grandes lignes du projet et se partager à l'avance tous les avantages sans s'engager d'une façon formelle à remplir toutes les charges de professorat et autres y afférentes. Enfin, dans une dernière réunion, d'ailleurs fort peu nombreuse, il fut impossible d'assurer les services de l'*École* et le bon fonctionnement de celle-ci, tant au point moral qu'au point de vue matériel, et un deuxième rapport à la Société fut rédigé par MM. le docteur Encausse (Papus), Rouxel, Démarest et Durville. Dans ce document, qui traçait définitivement l'organisation de l'*École* sous une autre forme, les rapporteurs s'exprimaient ainsi.

« Les organisateurs de l'*École pratique de Magnétisme* ont convoqué, à trois réunions successives, les principaux magnétiseurs et magnétistes de Paris, dans le but d'élaborer les statuts de l'Association.

« *Considérant,*

« Que le peu d'empressement mis par le plus grand nombre d'entre eux à partager nos travaux, rend irréa-

lisable, dans sa forme primitive, le projet que vous avez accepté,

« Nous vous proposons :

« 1° De fonder l'*Ecole* en vous dégageant de toute coopération étrangère ;

« 2° De confier la direction à votre secrétaire général rendu apte à cette tâche par vingt années de pratique et d'études scientifiques.

« Votre *Ecole*, désignée ainsi qu'il suit : *Ecole pratique de Magnétisme*, dirigée par le professeur H. DURVILLE, sous le patronage de la *Société magnétique de France*, serait régie conformément au règlement statutaire suivant ; etc. etc... »

Ce rapport, lu et discuté dans la séance du 24 juin, fut adopté à l'unanimité, et l'*Ecole* fut inaugurée le lundi 2 octobre 1893, à la *Société magnétique de France*, en présence des élèves, des membres de la Société et de quelques invités.

Les cours furent faits régulièrement avec un dévouement qui fait honneur aux professeurs pendant l'année scolaire 1893-94 ; et en octobre 1894, après une année complète d'études, le premier examen eut lieu publiquement pour la délivrance des diplômes, devant une commission nommée par la Société.

Les examens devaient être sévères. Aussi, 5 élèves seulement se présentèrent et quatre reçurent le diplôme. Il fut en outre remis un *Premier Prix d'Instruction théorique et pratique* à M. Ph. Renaud et un *Second Prix* à M. Ouisto, qui

s'étaient particulièrement distingués. Comme compensation, 29 des autres élèves qui avaient le plus assidûment suivi les cours reçurent un *Certificat d'Inscription à l'Ecole*.

La direction de l'Ecole voulait étendre son programme d'enseignement et faire entrer le massage au rang des principaux cours. Je proposai à la Société, dans sa séance du 26 mai 1894, de modifier ainsi qu'il suit le titre de l'Ecole : *Ecole pratique de Magnétisme et de Massage*, et de modifier également dans le même sens les articles du règlement statutaire de l'Ecole. Cette proposition ayant été adoptée à l'unanimité, le règlement ainsi modifié est devenu définitivement le règlement statutaire de l'Ecole (1) et les diplômes ont été rédigés en conséquence.

Les cours de la deuxième année commencèrent en octobre 1894, et l'enseignement se poursuit encore avec un succès toujours croissant.

Mais l'Ecole pratique de Magnétisme et de Massage n'étant que l'Ecole de la Société magnétique de France, n'avait pas d'autre consécration officielle. Je voulus faire ce qui dépendait de moi pour obtenir l'autorisation du gouvernement qui

(1) Le Règlement statutaire de l'Ecole est inséré dans la brochure intitulée *le Massage et le Magnétisme sous l'Empire de la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine*, par H. DURVILLE, à la suite du compte-rendu du procès de Mme Blin. Prix : 80 cent.

dévoit la classer au rang des grands établissements de l'enseignement supérieur libre.

Après beaucoup de démarches inutiles, je fis une déclaration au Ministre de l'Instruction publique ; mais le classement n'eut pas lieu. Je ne me rebutai pas ; et en mars 1894, je fis une nouvelle déclaration sous une autre forme.

Après enquête et contre-enquête, le Ministre émit un avis favorable. Un rapport fut établi dans les bureaux et adressé au Conseil supérieur de l'Instruction publique, puis à l'Académie de médecine qui donnèrent leur avis conforme, et le rapport fut envoyé par les soins du Ministre, Recteur de l'Académie de Paris, au vice-recteur qui fut chargé d'en assurer l'exécution.

Ce n'était pas tout. La décision prise par le vice-recteur de l'Académie de Paris, au nom du Ministre de l'Instruction publique, était encore subordonnée à des formalités. Après une publication légale et l'affichage pendant 10 jours, conformément à la loi : 1° à la Sorbonne ; 2° à la Préfecture de la Seine ; 3° au Parquet du procureur de la République, des oppositions pouvaient encore avoir lieu. Le délai de 10 jours passé sans opposition, la décision du vice-Recteur a force de loi. C'est pourquoi *l'École pratique de Magnétisme et de Massage* est aujourd'hui définitivement classée parmi les grands établissements de l'enseigne-

ment supérieur libre, et que le programme de son enseignement se trouve désormais admis et reconnu par l'Etat.

A titre documentaire, je reproduis la demande faite au Ministre de l'Instruction publique par le Conseil d'administration de l'*Ecole* et le récépissé accusant son classement.

A M. le Ministre de l'Instruction publique,

Recteur de l'Académie de Paris.

Monsieur le Recteur.

Considérant,

1° Qu'en France l'enseignement supérieur est libre.

2° Que la pratique du magnétisme et du massage n'est pas défendue par la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine ; qu'au contraire, elle est admise et reconnue dans les travaux parlementaires qui constituent l'esprit de la loi et particulièrement dans les rapports du docteur Chevandier, député, rapporteur de la loi à la Chambre des députés, où il est dit, *d'une part*, « que le moment n'est pas encore venu d'enlever ces expériences aux profanes (les expériences du magnétisme) pour les confier exclusivement aux médecins. (*Journal officiel*, 1891. Ann. 951, p. 353. col. 2) ; *d'autre part*, que « les articles visant et punissant l'exercice illégal de la médecine ne pourraient leur être appliqués (aux masseurs et aux magnétiseurs) que le jour où ils sortiraient de leurs pratiques habituelles, et où, sous le couvert de leurs procédés, ils prescriraient des médicaments, et chercheraient à réduire des luxations ou des fractures. » (*Journal officiel*, 1892. Ann. 2,156, p. 1.119, col. 3). Le texte du rapport du docteur Chevandier est expliqué dans le même sens par M^e Lechopié, avocat du barreau de Paris, et M. le docteur Floquet, dans le *Commen-*

taire de la loi sur l'exercice de la médecine, avec préface de M. le docteur Cornil, sénateur, rapporteur de la loi au Sénat, Paris 1894 ; et un arrêt de la Cour d'Appel d'Angers, en date du 28 juin 1894, confirme ces dispositions, en jugeant « que les magnétiseurs et les masseurs exerçant leurs pratiques dans le but de guérir les maladies ne sauraient tomber sous l'application de la loi du 30 novembre 1892, sur l'exercice de la médecine. »

3° Que le magnétisme est une force inhérente à la nature de tous les individus, qu'il possède des propriétés curatives et qu'avec certaines connaissances assez faciles à acquérir, on peut l'employer avec succès, au sein de la famille, pour la guérison ou le soulagement du plus grand nombre des maladies.

4° Enfin, que les masseurs et les magnétiseurs sont aujourd'hui les auxiliaires indispensables des médecins, et que ceux-ci ont besoin que ceux-là possèdent des qualités physiques et morales qui leur font trop souvent défaut.

La Société magnétique de France a décidé, dans sa séance du 24 juin 1893, la fondation d'une *Ecole pratique de Magnétisme et de Massage* où l'ensemble des connaissances indispensables au masseur et au magnétiseur seraient méthodiquement enseignées.

L'enseignement de l'*Ecole* est divisé en deux parties :

Enseignement théorique ; Sept cours en 12 leçons :

1. *Anatomie descriptive*. Professeur : M. le docteur MOUTIN.

2. *Physiologie*. Professeur : M. le docteur ENCAUSSE (PAPUS).

3. *Histoire et philosophie du Magnétisme*. Professeur : M. ROUXEL.

4. *Physique magnétique.* Professeur : M. H. DURVILLE.

5. *Procédés et théories du magnétisme.* Professeur : M. H. DURVILLE.

6. *Pathologie et thérapeutique magnétiques.* Professeur : M. le docteur ENGAUSSE, professeur suppléant : M. H. DURVILLE.

7. *Massage.* Professeur : M. Ph. RENAUD :

Enseignement pratique : Deux cours.

1. *Expérimentation*, 12 leçons : Professeurs : MM. DURVILLE, DÉMAREST et JAMET.

2. *Clinique*, 50 leçons environ. Professeurs et praticiens : MM. le docteur MOUTIN, le docteur ENGAUSSE, DURVILLE, RENAUD.

L'importance des cours de l'*Ecole pratique de Magnétisme et de Massage* permet de classer celle-ci avec les établissements d'enseignement supérieur : son organisation est analogue à celle des écoles dentaires.

Le conseil d'administration de l'*Ecole* a l'honneur d'informer M. le Recteur de l'Académie de Paris, qu'après un essai fait avec le plus grand succès depuis le 1^{er} octobre 1893, il a décidé de continuer cet enseignement et de fonder définitivement l'*Ecole pratique de Magnétisme et de Massage*, conformément aux lois et règlements qui régissent l'enseignement supérieur libre. Il joint à la présente déclaration. 1^o les statuts de la *Société magnétique de France*, 2^o le règlement statutaire de l'*Ecole*; 3^o le programme des cours; 4^o l'extrait de naissance des trois administrateurs soussignés.

Fait triple à Paris, le 12 mars 1895.

Signé : BEAUDELLOT, DÉMAREST et DURVILLE.

UNIVERSITÉ DE FRANCE

(N^o 77)

ACADÉMIE DE PARIS

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRE

RÉCÉPISSÉ

(Loi du 12 juillet 1875, art. 3).

Le Vice-Recteur de l'Académie a reçu la déclaration faite par M. Durville Marie-François-Hector, né le 8 avril 1849 à Pourrain (Yonne), magnétiseur-masseur, l'un des trois administrateurs, demeurant à Paris, rue Saint-Merri, n^o 23, en vue d'ouvrir un établissement d'enseignement supérieur libre sous le titre « École Pratique de magnétisme et de massage » à Paris, rue Saint-Merri, n^o 23. Conformément à l'article 4 de la loi du 12 juillet 1875 et à l'art 1^{er} du décret du 25 janvier 1876. M. Durville a déposé, à l'appui de cette déclaration :

- 1^o Les statuts ;
- 2^o La liste des professeurs ;
- 3^o Son acte de naissance et ceux de ses collègues ;
- 4^o L'indication de l'objet de l'enseignement.

Le délai de dix jours qui, aux termes de l'article 3 de la loi précitée, doit s'écouler avant l'ouverture de l'établissement, part de la délivrance du présent récépissé.

Paris, le 26 mars 1895.

(Timbre de
l'Université.)

Le Vice-Recteur,
GRÉARD.

Pour la défense de leurs intérêts moraux et matériels, les professeurs et élèves de l'École s'étaient déjà groupés sous ce titre : *Syndicat des Masseurs et des Magnétiseurs de Paris*, association fraternelle des professeurs et élèves de l'École pratique de Magnétisme et de Massage (1); et cette association avait été reconnue par autorisation préfectorale en date du 1^{er} juillet 1894. C'était une reconnaissance quasi-officielle de la profession de masseur-magnétiseur, mais la décision qui vient de classer l'École parmi les grands établissements de l'enseignement supérieur libre a une importance bien plus grande encore, car elle consacre officiellement, non seulement la pratique, mais aussi l'enseignement du Magnétisme et du Massage.

Cela n'empêchera certainement pas le magnétisme d'être encore exploité par des charlatans; mais les médecins et les malades sauront distinguer les praticiens laborieux et instruits munis du *Diplôme de Magnétiseur-Masseur praticien*, qui leur offriront toutes les garanties désirables, tant au point de vue moral qu'au point de vue purement professionnel.

(1) Les statuts du *Syndicat des Masseurs et magnétiseurs* se trouvent avec le règlement statutaire de l'École, dans la brochure : *Le Massage et le Magnétisme sous l'empire de la loi du 30 novembre 1892*.

M. le docteur Bénard, qui a bien voulu partager avec moi les lourdes charges de la direction depuis l'organisation de l'*Ecole*, se retire en province et me prie d'accepter sa démission. C'est ce que je fais, en lui témoignant ici toute ma reconnaissance pour les services qu'il a rendus à l'*Ecole*. MM. les docteurs Encausse (Papus) et Moutin, dont le dévouement à la cause est connu de tous, veulent bien partager cette charge ; et avec leur concours, comme avec celui des administrateurs et des professeurs, j'espère faire à bref délai de l'*Ecole pratique de Magnétisme et de Massage* une puissante institution qui contribuera dans une très large mesure à la vulgarisation scientifique et pratique du magnétisme.

Je compte aussi sur la générosité des lecteurs du *Journal du Magnétisme* qui voudront bien prendre part à la souscription ouverte dans le but de m'aider à faire face aux frais considérables nécessités par le bon fonctionnement de l'*Ecole* ; et tout en les remerciant déjà, je les prie de me croire leur tout dévoué à la cause du Magnétisme.

H. DURVILLE.

Quelques journaux ont annoncé cette décision qui classe l'*École* parmi les grands établissements de l'enseignement supérieur libre.

Voici la note publiée par le *Journal des Débats*, édit. du soir, 9 avril.

« Les magnétiseurs sont dans la joie. Sur avis conforme du Conseil supérieur de l'instruction publique et de l'Académie de Médecine, l'*École pratique de magnétisme et de massage*, fondée en 1893, par M. Durville et la *Société magnétique de France*, 23, rue Saint-Merri, vient d'être classée parmi les établissements de l'enseignement supérieur libre.

« Les intéressés vont célébrer cet événement dans des banquets où les discours rouleront naturellement sur la liberté de l'enseignement.

De la *Lanterne* du 13 :

« Sur avis conforme de l'Académie de médecine, et du Conseil supérieur de l'Instruction publique, l'*École pratique de magnétisme et de massage*, fondée en 1893, par la *Société magnétique de France*, 23, rue Saint-Merri, vient d'être classée parmi grands établissements de l'enseignement supérieur libre

« Les magnétiseurs doivent être joyeux de cette décision. car elle consacre officiellement leur art tant contesté depuis plus d'un siècle. »

De la *Liberté* du 14 :

« ÉCOLE DU MAGNÉTISME. — Sur avis conforme de l'Académie de médecine et du Conseil supérieur de l'Instruction publique, l'*École pratique de magnétisme et de massage*, fondée en 1893, par la *Société magnétique de France*, 23, rue Saint-Merri, vient d'être

tro classée parmi les grands établissements de l'enseignement supérieur libre. »

De la *Chaîne magnétique* du 15 mai :

« CLASSEMENT DE L'ÉCOLE PRATIQUE DE MAGNÉTISME ET DE MASSAGE. — Nous sommes informés à la dernière heure que, sur avis conforme de l'Académie de médecine et du conseil supérieur de l'Instruction publique, l'*École pratique de magnétisme et de massage*, fondée en 1893, par la *Société magnétique de France*, vient d'être classée parmi les grands établissements de l'enseignement supérieur libre. Les magnétiseurs ne peuvent que se réjouir de cette décision, car elle consacre une fois de plus officiellement leur art tant contesté depuis, plus d'un siècle.

« Après le succès du retentissant *Congrès magnétique international* de 1889, celui de la pétition aux chambres de 1891, la reconnaissance du magnétisme et du massage par la loi du 30 novembre 1892, celle du syndicat des magnétiseurs, masseurs par le gouvernement le 30 mai 1893, celle non moins importante de l'*École pratique* que nous signalons plus haut, tel est le bilan du magnétisme et du massage depuis 1889. Magnétiseurs et masseurs, comme on le voit, n'ont pas perdu leur temps depuis cette époque et ont le droit d'en être fiers. »

Signalons encore en leur adressant tous nos remerciements les journaux suivants qui ont publié des notes analogues :

En avril. — Le *Petit Moniteur* du 8, le *Monde thermal* du 11, l'*Orient* du 13, la *Ruche sténographique* du 15, la *Géographie* du 18, le *Musée du foyer* (sans date).

SOCIÉTÉ MAGNÉTIQUE DE FRANCE
ÉCOLE PRATIQUE DE MAGNÉTISME ET DE MASSAGE

Certificat d'Aptitude

AU DIPLOME DE MAGNÉTISSEUR-MASSEUR PRATICIEN

Les membres du Jury d'Examen, d'accord avec les Professeurs de l'École pratique
de Magnétisme et de Massage certifie que M. _____ a subi avec succès les
épreuves de l'Examen, avec le vote _____ et qu'il propose à la Société magnétique
de France de lui délivrer le Diplôme de MAGNÉTISSEUR-MASSEUR PRATICIEN

Paris le _____

Le Président de la Société

SOCIÉTÉ MAGNÉTIQUE DE FRANCE
ÉCOLE PRATIQUE DE MAGNÉTISME ET DE MASSAGE

Prix d'Instruction

LA SOCIÉTÉ MAGNÉTIQUE DE FRANCE

Sur la proposition du Jury d'Examen et sur avis favorable de la Direction de l'École
pratique de Magnétisme et de Massage

Y a décerné aux Examens et de toutes les Professeurs de l'École

Monsieur M. _____

N° 113478909108

THÉORIQUE ET PRATIQUE

Paris le _____

Le Président de la Société



Le Président de la Société

SOCIÉTÉ MAGNÉTIQUE DE FRANCE
ÉCOLE PRATIQUE DE MAGNÉTISME ET DE MASSAGE

DIPLOME DE MAGNÉTISEUR-MASSEUR PRATICIEN

La SOCIÉTÉ MAGNÉTIQUE DE FRANCE,

Vu le Certificat d'aptitude au titre de Magnétiseur-Masseur Praticien, accordé le _____
_____ par le Jury d'Examen, sur avis conforme des Professeurs de l'École pratique
de Magnétisme et de Massage à M. _____
né à _____ le _____

Vu l'approbation donnée à ce Certificat par la Direction de l'École,
Ratifiant ce Certificat,

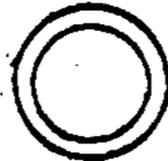
Donne par les présentes, à M. _____ le Diplôme de Magnétiseur-Masseur Praticien.

Fait à Paris, le _____

Le Président du Jury d'Examen,

Le Président de la Société Magnétique de France,

Le Secrétaire Général,



Le Secrétaire Général de la Société Magnétique de France,

Cours de l'École pratique de Magnétisme et de Massage

La *Librairie du Magnétisme* publie tous les cours professés à l'*École pratique de Magnétisme et de Massage*.

Dans l'ordre où ils sont professés, les principaux cours sont :

1° *Anatomie descriptive*, à l'usage des gens du monde et des élèves de l'*École pratique de Magnétisme et de Massage*. Cours professé par le docteur MOUTIN, recueilli et mis en ordre par l'H. RENAUD. 1 vol.

2° *Histoire et philosophie du Magnétisme*. Cours professé par ROUXEL. 2 vol.

3° *Physique magnétique*. Cours professé par H. DURVILLE. 2 vol.

4° *Physiologie synthétique*. Cours professé par le docteur ENCAUSSE (Papus). 1 vol.

5° *Procédés et théories du Magnétisme*. Cours professé par H. DURVILLE. 1 vol.

6° *Expérimentation magnétique*. Cours professé par H. DURVILLE, DÉMAREST, PH. RENAUD, JAMET. 1 vol.

7° *Massage*. Cours professé par PH. RENAUD. 2 vol.

8° *Pathologie et thérapeutique magnétiques*. Cours professé par H. DURVILLE. 5 vol.

Cette collection constitue l'enseignement méthodique le plus complet, le plus pratique qui ait paru sur le Magnétisme et le Massage. Elle remplace le *Traité expérimental et thérapeutique de magnétisme*, par H. Durville, qui devait paraître en 10 volumes.

Celui qui veut pratiquer le magnétisme ou le massage par profession, le médecin, l'amateur ou le père de famille qui veulent seulement le pratiquer au foyer domestique, trouveront là un guide sûr qui leur enseignera une méthode simple et facile, à la portée de tous, pour guérir ou soulager toutes les maladies.

Les cours principaux de l'*École pratique de Magnétisme et de Massage*, forment une collection de 15 volumes, format in-18, reliés, qui sont illustrés de 8 à 900 portraits, figures, vignettes, etc.

Le prix de chaque volume est de 3 francs.

SOUSCRIPTION. — La collection complète des Cours sera remise au prix de 30 fr. au lieu de 45 :

1° Aux élèves de l'*École* ;

2° Aux membres de la *Société Magnétique de France* ;

3° Aux médecins et aux abonnés du *Journal du Magnétisme* qui verseront dès maintenant cette somme au directeur de la *Librairie du Magnétisme*.

La Direction de l'*École* et celle de la *Librairie du Magnétisme* espèrent que cette publication sera terminée en 1898.

OUVRAGES DE PROPAGANDE

à 15 centimes.

ALMANACH SPIRITE pour 1890-91-92 (3 broch.).

H. DURVILLE. — *Bibliographie du Magnétisme et des sciences occultes.*

— *L'Enseignement du Magnétisme; avec préface de PAPUS, — Application de l'aimant au traitement des maladies, avec 15 figures.*

L. GUÉNEAU. — *La Terre. Evolution de la vie à sa surface; son passé, son présent, son avenir, par E. VAUCHEZ (compte-rendu).*

PAPUS. — *L'Occultisme.*

— *Le Spiritisme.*

E. VAUCHEZ. — *L'Education morale, avec fig.*

RIPAULT. — *L'Univers macranthrope.*

A 20 centimes

Le libre exercice de la médecine réclamé par les médecins. — Documents recueillis par H. DURVILLE.

La liberté de la médecine. — I. Pratique médicale chez les anciens, par ROUXEL.

Travaux du Congrès de 1893

I. *Compte-rendu des Travaux du Congrès. Discours. — Discussions. — Réponses aux questions du programme. — Vœux et Résolutions, etc.*

II. — *Rapport au Congrès sur les travaux de la Ligue et l'organisation du Congrès, appréciations de la Presse, arguments en faveur du libre exercice de la médecine, par H. DURVILLE, délégué du Comité.*

III. — *Thèse sur le libre exercice de la médecine, soutenue en faveur de l'humanité souffrante, par le docteur G. DE MESSIMY.*

IV. — *La liberté de tuer, la liberté de guérir. II. Le Magnétisme et l'Alcoolisme, par FABIVS DE CHAMPVILLE.*

V. — *La liberté de la médecine. II. Pratique médicale chez les modernes, par ROUXEL.*

VI. — *Le Magnétisme et la maladie sociale, par BOUYÉRY.*

VII. — *Le libre exercice de la médecine réclamé par les médecins. II. (Documents divers, correspondance).*

VIII. — I. *L'art médical, par DANIAUD. — II. Note sur l'enseignement et la pratique de la médecine en Chine, par un LETTRÉ CHINOIS. —*

III. *Extrait de la Correspondance. — IV. Articles de journaux.*

IX. — *Sur un cas d'internement arbitraire, par M^{lle} DERONZIER.*

ALMANACH SPIRITE ET MAGNÉTIQUE illustré pour 1893.

DEBOISSOUZE. — *Guérison certaine du choléra en quelques heures, des fièvres graves, congestions, apoplexie et rage*, 6^e édit.

H. DURVILLE. — *Procédés magnétiques de l'auteur, avec 3 fig.*

— *Le Magnétisme humain considéré comme agent physique.*

— *Lois physiques du magnétisme. — Polarité humaine.*

G. FABUS DE CHAMPVILLE. — *La transmission de pensée.*

— *La Science psychique, d'ap. l'œuvre de M. SIMONIN, av. 1 fig.*

— *Description du sensitivomètre. Application de l'aimant à la recherche de la sensibilité et au traitement de quelques maladies, avec 3 fig.*

ROUXEL. — *Theorie et pratique du spiritisme. — Consolation à Sophie. L'âme humaine. Démonstration rationnelle et expérimentale de son existence, de son immortalité et de la réalité des communications entre les vivants et les morts.*

A 30 centimes

H. DURVILLE. — *Le Massage et le Magnétisme, sous l'empire de la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine. Règlement statutaire de l'École pratique de Magnétisme et de massage. — Statuts du Syndicat des masseurs et magnétiseurs de Paris.*

— *Le Magnétisme des animaux. Zoothérapie. Polarité.*

— *Le Magnétisme considéré comme agent lumineux, avec fig.*

LUCIE GRANGE. — *Manuel du Spiritisme.*

LEBEL. — *Essai d'Initiation à la vie spirituelle.*

LETOUART. — *La Médecine jugée par Broussais, Bordeu, Barthez, Bichat, Stahl, Magendie, Raspail, etc., etc.*

LOUVEL. — *Le Trésor du Foyer.*

PELIN. — *La médecine qui tue! Le Magnétisme qui guérit. Le rêve et les faits magnétiques expliqués. Homo Duplex.*

P.-C. REVEL. — *Esquisse d'un système de la nature fondé sur la loi du hasard, suivi d'un essai sur la vie future considérée au point de vue biologique et philosophique. Nouvelle édition.*

ROUXEL. — *L'Art d'abrégier la vie.*

Manuel-Guide du collectionneur de timbres-poste.

La Graphologie pour tous. — Exposé des principaux signes permettant très facilement à chacun de connaître les qualités ou les défauts des autres par l'examen de leur écriture, etc., avec figures.

Nota. — Les ouvrages de propagande sont vendus en gros avec les réductions suivantes:

Par 500 exemplaires, assortis ou non.	50 0/0 de remise.
100 — — —	40 0/0 —
50 — — —	33 0/0 —
25 — — —	25 0/0 —

PORTRAITS

En photogravure à 20 centimes.

ALLAN KARDEC, BERTRAND, BRAID, CAHAGNET, CHARCOT, CHAR-
PIGNON, DELEUZE, DURAND (DE GROS), DURVILLE, GREATRAKES,
VAN HELMONT, LAFONTAINE, LUYB, MESMER, PARACELSE, PÉTETIN,
DU POTET, le marquis DE PUYSÉGUR, RICARD, TESTE.

En phototypie, à 1 fr.

(Collection de la « Irradiation ».)

ALLAN KARDEC, J.-M.-F. COLAVIDA, ESTRELLA,
C. FLAMMARION, MARIETTA.

Photographies à 1 fr.

CAGLIOSTRO, CAHAGNET, DELEUZE, A. DE GASPARIN,
LUCIE GRANGE, VAN HELMONT, LE ZOUAVE JACOB, CH.
LAFONTAINE, PARACELSE, DU POTET, DE PUYSÉGUR, RI-
CARD, SALVETTE. —

VUES STÉRÉOSCOPIQUES à 1 fr.

SUJETS MAGNÉTIQUES DIVERS : *Poses extatiques.* —
Leçons de l'« Ecole pratique de Magnétisme et de
Massage ». — *Etc., etc.*

PHOTOGRAPHIES DIVERSES à 1 fr.

*Le tombeau d'ALLAN KARDEC, au Père Lachaise ; le
tombeau de CAHAGNET, à Argenteuil.*

.....

CONSEILS PRATIQUES

Ceux qui ne solvent pas les *Leçons cliniques* de l'Institut magnétique, peuvent apprendre très facilement la pratique du Magnétisme en lisant les *Conseils pratiques* du professeur H. DURVILLE.

Rédigés dans un style simple et concis qui les met à la portée de toutes les intelligences, avec des exemples de guérison montrant la simplicité et la valeur de la méthode, ces *Conseils* permettent au père et à la mère de famille ainsi qu'à l'amateur d'appliquer le Magnétisme avec succès, au soulagement et à la guérison des diverses maladies dont leurs enfants, leurs parents, leurs amis peuvent être affectés. (Pour bien comprendre le mode d'application, ceux qui n'ont aucune idée du Magnétisme devront lire les *Procédés magnétiques* de l'auteur, brochure de propagande à 20 centimes.)

Les *Conseils pratiques* qui sont publiés s'appliquent aux cas suivants :

Anémie, Apoplexie cérébrale, Asthme, Ataxie locomotrice. — Catalepsie, Céphalalgie, Chute des cheveux, Congestion cérébrale, Constipation, Crampes, Crises de nerfs, Cystite. — Danse de Saint-Guy, Délire, Delirium tremens, Double conscience, Dyspepsie. — Eczéma, Encéphalite aiguë, Encéphalite chronique, Entérite, Entorse, Epilepsie, Etat nerveux, Etourdissements. — Fièvre cérébrale, Fièvre typhoïde, Fluxion de poitrine, Folie. — Gastralgie, Gastrite, Gastro-entérite, Glaucome, Goutte, Goutte. — Hallucinations, Hémiplégie, Hydropisie, Hypochondrie, Hystérie. — Ictère, Idiotie, Imbécillité, Impulsions, Insomnie. — Laryngite, Léthargie, Loupes, Lumbago, Luxations. — Mal de tête, Manies hystériques, Mélancolie, Méningite, Migraine, Myélite. — Nervosisme, Neurasthénie, Névralgie simple, Névralgie faciale, Névrose. — Obésité, Obsession, Ophtalmie, Otalgie, Otite. — Paralysie simple, Paralysie faciale, Phtisie pulmonaire, Pneumonie. — Sciatique, Scrofule, Somnambulisme spontané, Surdité, Surdi-mutité, Syncope. — Tic douloureux, Tumeurs. — Varices, Vertigo, Vomissements incoercibles de la grossesse, etc., etc.

Chaque *Conseil pratique*, inséré dans un numéro du *Journal du Magnétisme*, est envoyé contre 50 centimes.

Le traitement de toutes les maladies sera successivement publié sous la forme d'autant de *Conseils pratiques*. En attendant que ce travail considérable soit achevé, le professeur H. DURVILLE se tient à la disposition des malades pour leur expliquer, par correspondance, tous les détails du traitement magnétique qu'ils peuvent faire, soit par eux-mêmes, soit par l'intermédiaire d'un parent ou d'un ami dévoué. Pour cela, indiquer la cause probable de la maladie, la nature, les symptômes, etc.

Pris d'un *Conseil pratique* écrit spécialement pour un cas qui n'a pas encore été publié. 10 fr.

TRAITEMENT DES MALADIES

à la portée de tous les malades, par les aimants vitalisés du professeur H. DURVILLE

Les aimants vitalisés guérissent ou soulagent toutes les maladies. L'immense avantage qu'ils possèdent sur tous les autres modes de traitement, c'est que l'on peut, selon la nature de la maladie, augmenter ou diminuer l'activité organique et rétablir ainsi l'équilibre des forces qui constitue la santé. Les douleurs vives cessent au bout de quelques instants, les accès deviennent moins fréquents et la guérison se fait sans modifier son régime et ses habitudes.

Leur emploi se généralise dans le traitement des diverses maladies et plus particulièrement dans les cas nerveux, où les médicaments font souvent du mal, même en guérissant. Ces aimants comprennent plusieurs catégories :

Lames magnétiques

Au nombre de 4, elles s'emploient dans les cas suivants :

Le n° 1 : Contre la crampe des écrivains et des pianistes, les affections des bras, du bas des jambes, des pieds et l'organe génital chez l'homme.

Le n° 2 : Contre les affections des jambes, de la gorge et du larynx.

Le n° 3 : Contre les bourdonnements, la surdité, la migraine, les maux de dents, les névralgies, l'insomnie, les maux de tête et toutes les affections du cerveau, y compris les affections mentales. — Contre la sciatique.

Le n° 4 : Contre les affections des reins, des poumons, du foie, du cœur, de la rate, de l'estomac, de l'intestin, de la vessie, de la matrice et des ovaires. — Contre les maladies de la moelle épinière.

Ces lames, qui ne diffèrent que par la courbure et la longueur, ne répondent pas à tous les besoins; on fait des lames dites spéciales ne portant pas de numéro, qui servent dans certains cas. — Prix de chaque lame..... 5 fr.

Plastrons magnétiques

Dans beaucoup de maladies anciennes et rebelles, une seule lame n'est pas toujours suffisante pour vaincre le mal. Pour obtenir une plus grande somme d'action, plusieurs lames sont réunies pour former des plastrons.

Les plastrons valent 10, 15 ou 20 fr., selon qu'ils ont 2, 3 ou 4 lames.

Barreau magnétique

Avec accessoires pour magnétiser les boissons et aliments.

Prix de chaque appareil..... 10 fr.

Bracelet magnétique

Bijou très élégant. — S'emploie contre tous malaises : maux de tête ou d'estomac, palpitations et battements de cœur, névralgie et migraine légères, douleurs dans les bras, crampe des écrivains et des pianistes, etc., etc. On le fait de quatre grandeurs : sans numéro pour les enfants; avec les numéros 1, 2, 3, pour les grandes personnes. Pour celles-ci, indiquer la grosseur du poignet par l'un des mots petit, moyen, gros.

Prix du bracelet, quelle que soit la grandeur..... 10 fr.

Ceinture magnétique hypogastrique

Souple, extensible, plastique. Sans que le tissu soit élastique, et seulement par les dispositions d'un plissé spécial, elle s'applique exactement sur l'abdomen, sans jamais descendre ni remonter. Deux lames magnétiques y sont adaptées, ce qui la rend non seulement hygiénique, mais curative.

Son emploi est d'une efficacité incontestable contre la chute, l'abaissement ou la déviation (antéversion, rétroversion, latéversion) de l'utérus, la métrite chronique, les tumeurs, l'hydropisie; dans la grossesse et dans tous les cas où le ventre doit être maintenu. Pour ces derniers cas, on supprime les lames magnétiques.

Modèle riche, sans lames magnétiques..... 30 fr.

avec deux lames magnétiques..... 40 fr.

Sensitivomètre

S'emploie surtout pour se rendre compte si les personnes sont susceptibles d'être endormies par le magnétisme ou par l'hypnotisme et pour mesurer le degré de sensibilité. — *Prix de chaque sensitivomètre..... 10 f*

Les aimants du professeur H. Durville sont soumis à l'aimantation normale et à une opération spéciale : la *vitalisation*, qui augmente considérablement leur puissance curative. Quoiqu'ils perdent peu de leur aimantation la *force vitale* disparaît plus ou moins au bout de 1 à 4 mois, selon l'usage qu'on en fait. Il faut alors les renvoyer à l'*Institut* pour être revitalisés.

Prix de la vitalisation, pour chaque pièce simple..... 2 f

Prix de la vitalisation, nickelage ou garniture.. id..... 3 fr

Les malades peuvent choisir eux-mêmes les appareils qui leur sont nécessaires; toutefois, dans les maladies compliquées, il est préférable d'exposer au directeur de l'*Institut*, la nature, la cause, les symptômes de la maladie, l'époque depuis laquelle on souffre, etc. En précisant le mode d'emploi, on indique les appareils que l'on doit employer avec le plus de chance de succès.

Toute demande doit être accompagnée d'un mandat à l'ordre de M. H. Durville, 23, rue St-Merri, Paris. Pour les pays où les envois d'argent sont coûteux, on accepte le paiement en timbres-poste, moyennant une augmentation de 150/0

BIBLIOTHÈQUE DU MAGNÉTISME

La *Bibliothèque du Magnétisme* se compose : 1° de plus de 5.000 volumes sur le Magnétisme, l'hypnotisme, le spiritisme, l'occultisme et toutes les branches du savoir humain qui s'y rattachent; 2° des collections complètes de presque tous les journaux du monde qui ont paru sur ces questions; 3° de plus de 40.000 gravures, portraits, autographes, médailles, articles de journaux et documents divers constituant un véritable musée du Magnétisme.

Pour faciliter l'étude du Magnétisme, tous les ouvrages sont prêtés au public aux conditions suivantes :

Abonnement de lecture : un an, 15 fr.; six mois, 8 fr. (Les volumes sont loués au prix de 5 centimes par jour à ceux qui ne sont pas abonnés). Ils sont confiés contre nantissement et adressés dans toute l'Europe, aux frais des emprunteurs.

Le nantissement, qui est rendu au retour des ouvrages prêtés, doit représenter la valeur de ceux-ci.

La *Bibliothèque*, propriété de l'*Institut magnétique*, est ouverte tous les jours, dim. et fêtes exceptés, de 1 à 4 h. (Il n'y a pas de Catalogue imprimé).

Paris. — Typ. A. Malverge, 171, rue St-Denis.

75

